



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUDE

**ARRETE PREFECTORAL N° 2011048-0005**  
**Installations Classées pour la protection de l'environnement**  
**Société TITANOBEL à CUXAC CABARDES**  
**Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRT) - prorogation du délai d'approbation du PPRT**

Le Préfet de l'Aude  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- Vu** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 515-8 et L 515-15 à L 515-25 et L 123-1 à L 123-16 et R 515-39 à R 515-50 ;
- Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 211-1, L 230-1 et L 300-2 ;
- Vu** le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L 15-6 à L 15-8 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées soumises à autorisation ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation ;
- Vu** la circulaire ministérielle du 26 avril 2005 relative aux comités locaux d'information et de concertation ;
- Vu** la circulaire interministérielle du 27 juillet 2005 relative au rôle des services de l'équipement dans les domaines de la prévention des risques technologiques et naturels ;
- Vu** la circulaire du 29 septembre 2005 modifiée, relative aux critères d'appréciation de la démarche de maîtrise des risques d'accidents susceptibles de survenir dans les établissements dits « SEVESO », visés par l'arrêté du 10 mai 2000 modifié ;
- Vu** la circulaire ministérielle du 03 octobre 2005 relative à la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques, et notamment son annexe 2, définissant les critères d'exclusion de certains phénomènes dangereux du PPRT ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2005-11-0653 en date du 22 avril 2005 autorisant l'exploitation d'un dépôt en igloos permanent d'explosifs exploité à Cuxac-Cabardès par la société TITANOBEL ;

## ARRETE

### Article 1er

Le délai nécessaire à l'approbation du plan de prévention des risques technologiques prescrit sur les installations exploitées par la société Titanobel à Cuxac Cabardes, est prorogé de 12 mois à compter du 23 mars 2011, soit jusqu'au 23 mars 2012, conformément à l'article R 515-40 du code de l'environnement.

### Article 2 : mesures de publicité

Un exemplaire du présent arrêté est notifié aux personnes et organismes associés définis dans l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°2009-11-2985 du 23 septembre 2009.

Il sera affiché pendant un mois en mairies de Cuxac Cabardes.


Mention de cet affichage et de l'adresse du site Internet de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Languedoc-Roussillon, sur lequel est accessible le présent arrêté, sera insérée par les soins du Préfet dans deux journaux locaux.

### Article 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude,  
la Directrice Régionale l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,  
le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Carcassonne, le 23 FEV. 2011

  
Le Préfet

Anne-Marie CHARVET

J. D. P. L.  
copie - oct  
R. A. D.



PRÉFECTURE DE L'AUDE  
07 MARS 2011  
BUREAU DU CABINET

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 28 FEV. 2011

Service Risques Naturels et Technologiques  
Unité Risques Technologiques Accidentels

à l'attention de

Liste de destinataires ci-jointe

Nos réf. : SRNT/URTA/PC/MLR/2011.055

Affaire suivie par : Pierre CASTEL  
pierre.castel@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 67 05 – Fax : 04 34 46 67 36

PRÉFECTURE DE L'AUDE  
SERVICE DU CABINET  
03 MARS 2011  
11012 CABINET

# Bordereau d'envoi

Objet : Arrêté préfectoral n° 2011048-0005

Désignation du bordereau :	nombre :	date :
Installations classées pour la protection de l'environnement Société TITANOBEL à CUXAC-CABARDES – Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) – prorogation du délai d'approbation du PPRT	1	

Le Chef de l'Unité Risques Technologiques Accidentels

Pierre CASTEL

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir

[www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr](http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr)

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30  
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00  
520 allées Henri II de Montmorency  
34064 Montpellier cedex 02

Madame le Préfet de l'Aude  
Préfecture  
52, rue Jean Bringer  
11000 CARCASSONNE

Monsieur le Président du  
Conseil Général de l'Aude  
Rue Moulin de la Seigne  
11000 CARCASSONNE

Monsieur le Directeur  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
105, bd Barbès  
11838 CARCASSONNE

Monsieur le Président du  
Conseil Régional de la Région Languedoc-Roussillon  
650 avenue Henri Becquerel  
34000 MONTPELLIER

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
11390 CUXAC CABARDES

Monsieur le Directeur  
Société TITANOBEL  
"La Ferrière du Nord" et "La Plaine"  
11390 CUXAC CABARDES

Monsieur le représentant du CHSCT  
Société TITANOBEL  
"La Ferrière du Nord" et "La Plaine"  
11390 CUXAC CABARDES

Monsieur le Directeur QHSE  
Société TITANOBEL  
"La Ferrière du Nord" et "La Plaine"  
11390 CUXAC CABARDES

Monsieur Julien BERNARD  
3, chemin du Sauzil Cazelles  
11390 CUXAC CABARDES